

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 OCTOBRE 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le Lundi 4 octobre 2021 à 18 heures 00 sous la présidence de Mr Le Maire, Jackie COLL.

**Présents:** M. Henri BAUDET, M. André BATAILLE, M. Antonin HUG, Mr Jackie COLL, Mr Jean-Louis BRUNET, Mr Pierre BOUTET, M. Marc BLANIC, M. Marcel BLANC, Mme Françoise DELCASSO-DEJOUX, Mme Anne GALIBERT, Mme Françoise MARTIN

**Absents :** Mr Michel DE LA OSA, Mme Morgane LALOUETTE

**Procurations :** Pas de procuration

Monsieur Jackie COLL ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.  
L'ordre du jour est évoqué, et approuvé par l'ensemble des membres du Conseil.

### **\*Désignation du secrétaire de séance**

En début de séance, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal – à l'unanimité – désigne Mr Jean-Louis BRUNET comme secrétaire de séance.

**\*Point information COVID-19 sur l'école de Bolquère** : Mr Antonin HUG, délégué à l'école désire faire un point sur la situation sanitaire de l'école où 2 classes ont été fermées suite au dépistage positif de plusieurs enfants la semaine dernière. L'ensemble des enfants ont été placés en isolement selon les recommandations de l'ARS. De même un dépistage salivaire, valant PCR a été effectué ce lundi matin sur la base du volontariat auprès des enfants des 2 classes restées ouvertes, des enseignantes et du personnel communal. Les résultats seront disponibles dès ce lundi soir vers 21h00. Mr Antonin HUG remercie l'ensemble des enseignants et du personnel communal pour la gestion de cette semaine compliquée.

### **\*Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du Mercredi 8 septembre 2021**

Monsieur Le Maire, Jackie COLL- propose l'approbation du compte rendu de la séance du Mercredi 8 septembre 2021 dont chaque conseiller a été destinataire.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte rendu avant son adoption définitive.

Le compte-rendu du conseil municipal du 08/09/2021 est voté à l'**UNANIMITE**.

## **1-COMMANDE PUBLIQUE**

### **1-1/ Choix entreprise pour le renouvellement du parc informatique de la Mairie**

Point reporté au prochain conseil municipal.

## **1-2/ Commission de délégation de Service Public Communal : désignation d'un nouveau membre suite à la démission de Mme Marie-Claire FRANCEZ-CHARLOT**

Suite à la démission de Mme Marie-Claire FRANCEZ-CHARLOT au poste de conseillère municipale, il convient de désigner un nouveau membre titulaire au sein de la Commission de Délégation de Service Public de la Commune. Mr le Maire demande à l'assemblée qui souhaite se porter candidat. Mr Marcel BLANC se manifeste et souhaiterait être membre titulaire et non suppléant.

Mr Antonin HUG se propose pour être membre suppléant à la place de Monsieur Blanc Marcel.  
Le Conseil Municipal vote à l'unanimité ces désignations.

## **2-PERSONNELS**

### **2-1/ Renouvellement Contrat à durée déterminée –Agent technique pour le déneigement et les espaces verts à raison de 35/35<sup>ème</sup>**

Renouvellement d'un agent avant stagiairisation, en contrat à durée déterminée, le temps de procéder aux démarches administratives auprès du CDG66 (déclaration de vacance d'emploi).

L'agent occupera l'emploi d'agent technique territorial (35/35<sup>ème</sup>) afin de renforcer l'équipe de déneigement et des espaces verts, suite au transfert d'un personnel aux fonctions de responsable des services techniques.

Le contrat est conclu à compter du 05/11/2021 au 31/12/2021 Echelon 1 – IM 340- IB 354

Monsieur le Maire demande de à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur ce sujet.  
L'assemblée vote à l'**unanimité** cette proposition.

### **2-2/ Renouvellement contrat à Durée Déterminée – Agent technique au niveau du service garage à raison de 35/35<sup>ème</sup>**

Renouvellement d'un agent en contrat à durée déterminée pour renforcer sur l'hiver le service mécanique des ateliers municipaux.

L'agent occupera l'emploi d'agent technique territorial (35/35<sup>ème</sup>) afin de renforcer le mécanicien du service garage pour la saison hivernale.

Le contrat est conclu à compter du 01/11/2021 au 31/05/2022 Echelon 1- IM340 – IB 354

Monsieur le Maire demande de à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur ce sujet.  
L'assemblée vote à l'**unanimité** cette proposition.

### **2-3/ Contrats à Durée Déterminée saison hivernale – 2021/2022**

- 3 Contrats à durée déterminée – Agent technique territorial à raison de 35/35<sup>ème</sup> pour la gestion du parking des pieds des pistes pour l'hiver 2021/2022 à compter du 17/12/2021 au 17/03/2022- Echelon 1-IM 340- IB 354
- 1 Contrat à durée déterminée – Agent technique territorial à raison de 35/35<sup>ème</sup> renfort déneigement aux services techniques à compter du 01/12/2021 au 31/03/2022 Echelon 1- IM 340- IB 354

Monsieur le Maire demande de à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur ce sujet.  
L'assemblée vote à l'**unanimité** cette proposition.

### **3- INTERCOMMUNALITE**

#### **3-1/Délibération pour l'approbation de la convention scolaire entre la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes et la Commune de Bolquère**

A la demande de la Communauté de Communes Capcir Haut-Conflent, le point est reporté au prochain conseil municipal afin de préciser quelques points sur la future convention.

### **4. AFFAIRES GENERALES**

#### **4.1/ Demande de renouvellement du bail par le SISA Haute-Cerdagne pour un logement situé dans les bâtiments communaux**

Depuis le mois de Mai 2021, le bail entre la Commune de Bolquère et le SISA Haute-Cerdagne n'a pas été renouvelé, concernant le logement situé aux appartements communaux de la Commune. Ce logement est destiné à héberger le renfort de médecins et de stagiaires en période de pics touristiques. Depuis le mois de Mai 2021, le loyer est acquitté et il convient donc de régulariser cette situation.

Le loyer mensuel est de 85.00 € / mois.

Il est proposé de régulariser le bail à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 jusqu'au 30/04/2022 aux mêmes conditions.

Monsieur le Maire demande de à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur ce sujet.

L'assemblée vote à **l'unanimité** cette proposition.

#### **4.2/ Motion et délibération à la demande des Communes Forestières**

Suite aux annonces de l'Etat, concernant la filière bois et suite à la tenue à Trèbes de l'Assemblée Générale de l'Union Régionale des Collectivités Forestières Occitanie Pyrénées-Méditerranée, un mail a été envoyé à tous les Maires afin de proposer de voter une motion d'opposition et d'interpellation de l'Etat.

Monsieur André BATAILLE procède à la lecture de la motion à l'assemblée et propose de se prononcer à ce sujet.

L'assemblée vote à **l'unanimité** cette proposition.

#### **4.3/ Délibération pour la remise de plants par la pépinière départementale – Printemps 2022**

Chaque année le Conseil Départemental propose aux services espaces verts des Communes des plants gratuitement. Il convient de prendre une délibération pour valider cette décision et de constituer un dossier avec l'aide du responsable du service des espaces verts de la Commune. (Implantation, liste des plants demandés, date de récupération des plants...).

Monsieur le Maire demande de à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur ce sujet.

L'assemblée vote à **l'unanimité** cette proposition.

#### **4.4/ Inscription à l'état d'assiette de coupes d'affouage 2021- Parcelle 30.1**

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet d'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2021 par l'ONF de la coupe suivante :

- Parelle 30.1, surface 0.31 hectares pour un passage en coupe de régénération.

Le Conseil municipal désigne 3 garants : Mr Henri BAUDET

Mr Marcel BLANC

Mr Francis TUSET

L'assemblée vote à **l'unanimité** cette proposition.

#### **4.5/ Inscription à l'état d'assiette de coupes d'affouage 2022**

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet d'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2022 par l'ONF de la coupe suivante :

- Parcelle 37.1 en coupe de régénération définitive portant sur une surface de 2 hectares ;
- Parcelle 37.2 en coupe de régénération portant sur une surface de 3 hectares ;
- Parcelle 37.3 en coupe de régénération en ensemencement portant sur une surface de 4.50 hectares ;
- Parcelle 37.4 en coupe de régénération en ensemencement portant sur une surface de 1.74 hectares.

Le Conseil municipal désigne 3 garants : Mr Henri BAUDET  
Mr Marcel BLANC  
Mr Francis TUSET

L'assemblée vote à l'unanimité cette proposition.

### **URBANISME**

#### **5.1/ Convention d'occupation du domaine public été 2021- Restaurant le Saint Bernard - Régularisation**

Durant l'été 2021, le domaine public de la Commune a été occupé pour les mois de juillet et août 2021 par le restaurant le Saint Bernard (30 m2) pour installer sa terrasse comme chaque été. Il n'a été rédigé aucune convention sur cette occupation et il convient de régulariser cette situation.

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire la convention 2021 à l'identique de la précédente à savoir une occupation du domaine public de la Commune pour une surface de 30m2 et pour un montant de 150.00 euros pour les mois de juillet et août 2021.

L'assemblée vote à l'unanimité cette proposition.

#### **5.2/ Présentation de l'appel à projet concernant l'ancien terrain « UDSIS »**

Monsieur Henri BAUDET, 1<sup>er</sup> Adjoint présente l'appel à projet qui a été élaboré et rédigé avec la collaboration de plusieurs cabinets d'avocats.

Cet appel à projet concerne l'ancien terrain où se situait l'UDSIS ainsi qu'une parcelle attenante. A ce jour ce terrain privé de la commune, va faire l'objet d'un appel à projet pour permettre de disposer d'un projet structurant pour la Commune. Cette procédure sera lancée à compter du 15/10/2021.

Mr Henri BAUDET, demande après lecture du contenu de cet appel à projets, de se prononcer, à savoir si l'ensemble des conseillers étaient favorables au lancement de cette consultation ou défavorables.

Pour le lancement de l'appel à projet :

- POUR : 11
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

#### **5.3/ Affaires foncières : cession au Conseil Départemental et à l'Euro symbolique de 308 m2 correspondant à la totalité de la parcelle cadastrée B412 et à 203m2 de la parcelle B262**

Le Conseil Départemental sollicite auprès de la Commune l'acquisition des parcelles B262 pour 203m2 et B412 pour 105 m2 en totalité afin de régulariser les emprises foncières du RD10 C dite Route des Artigues.

Compte tenu de l'intérêt public qui s'attache à cette acquisition, il est proposé la cession à l'euro symbolique des 308m2 précités.

Il est demandé aux membres présents :

- D'approuver cette cession
- De désigner Mr le Maire afin de signer l'acte ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.
- D'autoriser le Conseil Départemental à signer les originaux des documents d'arpentage nécessaires à cette cession.

Monsieur le Maire demande de à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur ce sujet.

L'assemblée vote à l'**unanimité** cette proposition.

## **6. FINANCES**

### **6.1 /Modification délibération régie de recettes animation et création d'un compte DFT**

Concernant la régie de recettes d'animation, il est nécessaire de créer un compte DFT (Dépôt de fonds au Trésor) pour se mettre en conformité avec la législation actuelle sur les régies municipales.

A cette occasion, il convient de rajouter en mode d'encaissement la CARTE BANCAIRE, afin de pouvoir mettre en place un terminal de paiement par cartes bancaires si besoin.

Monsieur le Maire demande de à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur ce sujet.

L'assemblée vote à l'**unanimité** cette proposition.

### **6.2/Modification de la délibération pour l'actualisation en euros des tarifs pour la régie de recette des droits de place et de la garderie de l'école**

\*Régie de recettes pour les droits de place :

La délibération créant la régie de recettes des droits de place date du 02/02/1985, et les tarifs votés à cette période étaient exprimés en francs. Il convient d'actualiser en euros les tarifs ; à savoir :

- Pour un emplacement < à 5 mètres linéaires = redevance de 10 Euros
- Pour un emplacement > à 5 mètres linéaires= redevance de 15 Euros

\*Régie de recettes pour la garderie de l'école :

La délibération créant la régie de recettes pour la garderie de l'école date du 29/10/1994 et les tarifs votés à cette période étaient exprimés en francs. Il convient d'actualiser en euros les tarifs ; à savoir :

- le ticket pour une journée de garderie= 1.50 euros
- le carnet qui correspond à 1 mois= 20 euros

Monsieur le Maire demande de à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur ce sujet.

L'assemblée vote à l'**unanimité** cette proposition.

### **6.3/ Délibération pour le marché de travaux « Rue des Perce Neige » attribué à l'entreprise FLOTATS- Refus de la Commune d'appliquer des pénalités de retard**

Concernant le marché de travaux « Rue des Perce-Neige » attribué à l'entreprise FLOTATS, les travaux avaient été interrompus du fait des divers confinements et de l'hiver. Aucun ordre de service d'arrêt de reprise des travaux n'a été rédigé. A ce jour, les travaux ont été entièrement achevés et la réception du chantier réalisée.

Il convient donc pour solder le marché, à la demande de la Trésorerie de Mont-Louis, de prendre une délibération actant le refus de la Commune d'appliquer pour ce marché les pénalités de retard suite à la durée du chantier.

Monsieur le Maire demande de à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur ce sujet.

L'assemblée vote à l'**unanimité** cette proposition.

#### **6.4/ Délibération pour la dissolution de plusieurs régies de recettes inactives**

A la demande de la Perception, il convient de dissoudre les régies de recettes sur le budget communal qui sont inactives depuis plusieurs années. Cela concerne les régies suivantes :

- Régie des Camping-car
- Régie de la cantine scolaire
- Régie pour l'encaissement des secours sur pistes
- Régie des pistes + garderie
- Régie des photocopies

Monsieur le Maire demande de à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur ce sujet.  
L'assemblée vote à l'**unanimité** cette proposition.

### **7. TRAVAUX**

#### **7.1/ Devis pour le passage caméra/ITV dans les conduites d'eaux usées de la Commune**

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise SUEZ , délégataire de la Commune pour l'eau potable et les eaux usées, d'un montant de 13 328.55 € HT.

Ce devis concerne le passage caméra / ITV dans les conduites d'eaux usées de la Commune afin de se conformer à la demande de réalisation du Schéma Directeur Eaux Usées.

Mr Jean-Michel COLL de l'entreprise SUEZ, précise que ce passage caméra devait se réaliser courant mois de septembre/ octobre et qu'après cette date la caméra ne serait disponible qu'à partir du mois de janvier 2022.

L'absence de ce passage caméra pourrait remettre en cause les subventions accordées sur la réalisation du Schéma Directeur Eaux Usées.

L'opération après consultation des élus a été réalisée en urgence, et aujourd'hui il convient de régulariser et d'approuver le devis.

Monsieur le Maire demande de à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur ce sujet.  
L'assemblée vote à l'**unanimité** cette proposition.

### **COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS :**

\* Signature du devis pour le remplacement de moteurs pour les portes des garages des services techniques suite à la foudre du mois de juin 2021, pour un montant de 8 973.00 € TTC. L'assurance à ce jour à procéder au remboursement du sinistre pour un montant de 7 660.00 € TTC. Les réparations ont été effectuées et les portes sont à ce jour opérationnelles.

\*Monsieur Pierre BOUTET fait un point sur le recours administratif contre la décision d'urbanisme Cub n°066.020.21 D0025 délivrée par la Commune de Bolquère.

Suite au recours déposé par Mme Josiane VILLALON BONNEIL auprès du Tribunal Administratif de Montpellier enregistré sous le numéro d'instance 2104259-6, tendant à l'annulation du certificat d'urbanisme Cub 066.020.21.D00025 du 23/06/2021, délivré à Mme Villalon Bonneil Josiane, Monsieur le Maire a désigné Maître AUDOUIN avocat à la Cour pour assurer la défense de la Commune, comme l'autorise la délibération n°63/2021du 08/06/2021 concernant les délégations du Maire.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Informations sur le « JOUR DE LA NUIT » qui se déroulera la nuit du Samedi 9 octobre 2021 avec l'extinction de l'éclairage public de la Commune afin de sensibiliser la population sur les économies d'énergies et à la pollution visuelle nocturne.

Une information a été diffusée par le FACEBOOK de l'Office du Tourisme, la presse et des affiches ont été distribuées à l'école et chez les commerçants.

***L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 19 heures 56 minutes.***